

Maniabilité service national 2018

Sont admis à concourir les chevaux de trait poitevin et les mules inscrites au registre d'élevage de la Mule Poitevine, mâle, femelle et hongre, âgés de 2 ans ou plus. Sont sélectionnables pour les trophées Trait d'avenir du salon de l'agriculture les équidés de 2 à 5 ans.

1 / Présentation de l'épreuve Il s'agit d'un parcours d'obstacles visant à mettre en valeur les potentialités d'un jeune cheval de trait au travail. Sont évalués : le calme, la patience, la docilité du cheval.

2 / Conditions de participation :

Le meneur et le groom doivent être munis de vêtements appropriés, homogène, propre et au couleur de l'association (pantalon noir, haut bleu ciel). Le fouet est obligatoirement tenu en main.

Le harnachement doit être en bon état, adapté au cheval et au travail demandé.

3 / Généralités L'épreuve se réalise avec un cheval mené aux guides.

La/les voiture(s) est/sont fournie(s) par l'organisateur : Avant-train 4 roues sur roues pneus et remorque porte containers ou véhicule hippomobile de travail. Dans l'idéal, deux véhicules identiques permettront un enchaînement plus rapide des concurrents.

Le cheval est garni d'un harnais avec traits et mousquetons et mené par un meneur assisté de son groom. L'ordre de passage sera affiché sur le lieu de l'épreuve de maniabilité et à l'accueil.

La reconnaissance du parcours (collective et à pied) aura lieu avant le début de l'épreuve et l'horaire sera affiché dans le programme de l'épreuve. Le meneur et le groom participent à la reconnaissance.

Le temps maximum de réalisation de l'épreuve est calculé sur la base de 3km/h ajouté de 2 minutes pour le remisage, temps annoncé avant le début de l'épreuve.

4/ Élimination

L'élimination sera immédiate pour :

- Perte de contrôle du cheval et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou le groom en danger.
- Tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite avec un animal (ex. abus du fouet).

5 / Présentation

Le couple cheval-meneur se présentera devant le jury qui notera la présentation (20 points). Cette évaluation portera sur 5 postes chacun notés de 0 à 4 points de pénalités (Très bien/0, Bien/1, Passable/2, mauvais/3 et très mauvais/4 pts de pénalités) : Sécurité du harnais, ajustement du harnais, propreté et homogénéité du harnais, état et propreté du cheval, présentation du meneur et du groom.

6 / Épreuve

Elle se déroulera sans dépasser le temps maximal autorisé, sans faute si possible, à travers un parcours à obstacles.

Le chronomètre démarre (après un signal du juge de piste) au passage du nez du cheval dans la ligne de départ et s'arrête au passage du nez du cheval dans la ligne d'arrivée : le temps total permettra de départager les ex-æquo au calcul de pénalités.

7 / Notation

L'épreuve de maniabilité rurale donne lieu à l'attribution de points de pénalité selon le barème suivant, chaque attelage partant avec un capital de 200 points

1 boule tombée	5 points
Faute d'allure sur zones imposées au-delà de 3 foulées consécutives, compteur non remis à 0	5 points / faute
Intervention du groom à la voix ou guides sans passage à la tête	10 points
Intervention du groom à la tête	30 points
Refus ou non réalisation au-delà de 3 essais	60 points

Des pénalités supplémentaires sont prévues selon les obstacles :

- **Reculer et attelage du porte-containers** : Reculer pour accrochage d'une remorque porte containers : le meneur doit placer sa voiture dans la zone délimitée pour le démarrage du reculer sans renverser les boules (les épaules du cheval devront passer la ligne des cônes avant de s'engager dans le reculer) puis reculer son avant train de manière à atteler la remorque porte containers sans la déplacer manuellement. Un temps maximum sera fixé ; en cas de dépassement le meneur cessera et la remorque sera approchée pour être attelée afin de poursuivre l'épreuve. La pénalité sera celle d'un obstacle non franchi.

L'ordre de manœuvre : reculer – accrochage puis relevage de la roue jockey

Pénalités possibles

reculer non exécuté correctement dans le temps imparti : 60 points

Balle tombée : 5 points/balle

OU

- **Remisage** : après passage de la porte d'entrée, le meneur devra faire reculer l'attelage dans un temps imparti de 2 minutes, dans la zone délimitée jusqu'à la butée.

Pénalités possibles :

barre renversée 5 points / barre

balle tombée : 5 points/balle

obstacle non réalisé dans le temps : 60 points

- **Ménage à une main** : l'attelage passe à proximité d'un obstacle visuel (si possible en mouvement, ex. habits sur fil à linge à l'aide d'un ventilateur, terrasse de café avec parasols, parc d'animaux type ânes, ...).

Le passage, en ménage à une main, est délimité par des quilles à l'entrée et à la sortie. Pour cela, le meneur devra suivre un protocole précis : à la tête du cheval à la porte d'entrée, arrêt franc (min 3 secondes), prise des guides dans la main gauche et fouet dans la main droite en évidence puis ménage à une main jusqu'à la porte de sortie (tête du cheval à la porte de sortie) : arrêt franc (min 3 secondes)

pénalités possibles

balle tombée : 5 points/balle

reprise de guides dans la zone et/ou non réalisation : 60 points

- **Passage sonore à proximité d'une tronçonneuse** : le cheval devra garder son calme et garder sa trajectoire pour ne pas faire tomber les quilles placées à l'entrée et à la sortie de l'obstacle.

Pour une situation plus réelle, le bruit devra être « surprenant ».

pénalités possibles

balle tombée : 5 points/balle

Obstacle non réalisé après 3 essais : 60 points

- **Précision** : réaliser une longueur de 3 m sur une largeur de 30 cm matérialisée par 2 lignes de balles de golf sur tee au sol (espacées de 50 cm).

Les portes d'entrée et de sorties matérialisées avec des quilles et balles, permettront au meneur de passer avec la roue de son choix.

pénalités possibles

balle (golf et/ou quille) tombée : 5 points/balle

Obstacle non réalisé après 3 essais : 60 points

- **Immobilité** : le meneur arrête son cheval dans une zone d'arrêt délimitée par 4 quilles, détend ses guides (les guides se posent alors sur le pare-crotte), le groom descend chercher un objet ou déclencher un bruit placé à 4 m environ de la zone d'arrêt, puis remonte dans la voiture – le cheval toujours immobile.

pénalités possibles

balle tombée : 5 points/balle

au-delà du 2° pas : 5 points /pas

reprise de guides : 20 points

Obstacle non réalisé après 3 essais ou guides non détendues : 60 points

- **Changement de terrain** : (bâche ou pont) l'attelage doit franchir l'obstacle, passage délimité par des quilles à l'entrée et à la sortie.

pénalités possibles

balle tombée : 5 points/balle

Obstacle non réalisé après 3 essais : 60 points

Chaque obstacle peut rappeler une scène d'utilisation réelle du cheval au travail (en ville, en forêt...). Les obstacles peuvent être reliés autour d'un thème (Par exemple : livraison d'un colis : « express » => au trot, livraison => immobilité, etc.).

Le cheval franchit la ligne d'arrivée matérialisée par deux cônes.

Les phases de trot sont à délimiter par le jury.

Le jury a toute latitude pour arrêter un attelage jugé dangereux ou ne respectant pas le bien-être animal à quelque moment que ce soit pendant l'épreuve. Cet attelage sera considéré comme éliminé de cette épreuve.

L'attelage ayant le moins de points de pénalité remporte cette épreuve.

Sélection pour le Trophée Trait d'avenir

Le classement est effectué en totalisant les points obtenus à chacune des deux épreuves par les n équipages (mules et chevaux ensemble) participants aux deux épreuves, selon le décompte suivant :

Classement	Points
Equipage classée 1 ^{ère}	n
Equipage classée 2 ^{ème}	n-1
Equipage classée 3 ^{ème}	n-2
...	...
...
Equipage classée avant dernière	2
Equipage classée dernière	1

Les équipages classés ex æquo à l'une des 2 épreuves se partagent également les points qu'ils auraient obtenus, s'il avait été possible de les distinguer.

L'équipage ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des deux épreuves est sélectionné pour le trophée « Trait d'avenir », le deuxième est suppléant. En cas d'ex æquo, c'est l'épreuve de maniabilité service qui permet de départager les équipages. Le jury se réserve toutefois la possibilité d'organiser une épreuve spécifique pour départager les concurrents